



Quitter ma maison en location

Par **garinlaure**, le **19/10/2012** à **14:41**

Bonjour,

Je loue une maison depuis 4 ans mon bail se terminait en janvier 2012

j'ai eu entre temps des nouveaux propriétaires qui m'on rien fait signé depuis le changement (ni état des lieux, ni de bail), suis je tenue au 3 mois de préavis (meme sans bail) ou puis je partir quand je le souhaite?

Par **Lag0**, le **19/10/2012** à **15:17**

Bonjour,

Si le logement a été vendu "occupé" donc avec vous en place comme locataire, le bail se poursuit avec le nouveau propriétaire. Il n'y avait rien à signer de particulier, c'est le même bail qui se poursuit.

Vous êtes tenu, bien entendu, de donner congé dans les règles avec le préavis qui va bien.

Par **garinlaure**, le **20/10/2012** à **05:40**

Bonjour, merci pour votre reponse Lag0 j'avais un doute sur le préavis étant donner que je n'est rien signé avec les nouveaux propriétaires.